



# **BUDGET PRIMITIF 2020**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2020**

# SOMMAIRE

**I. Situation financière au 31 décembre 2019**

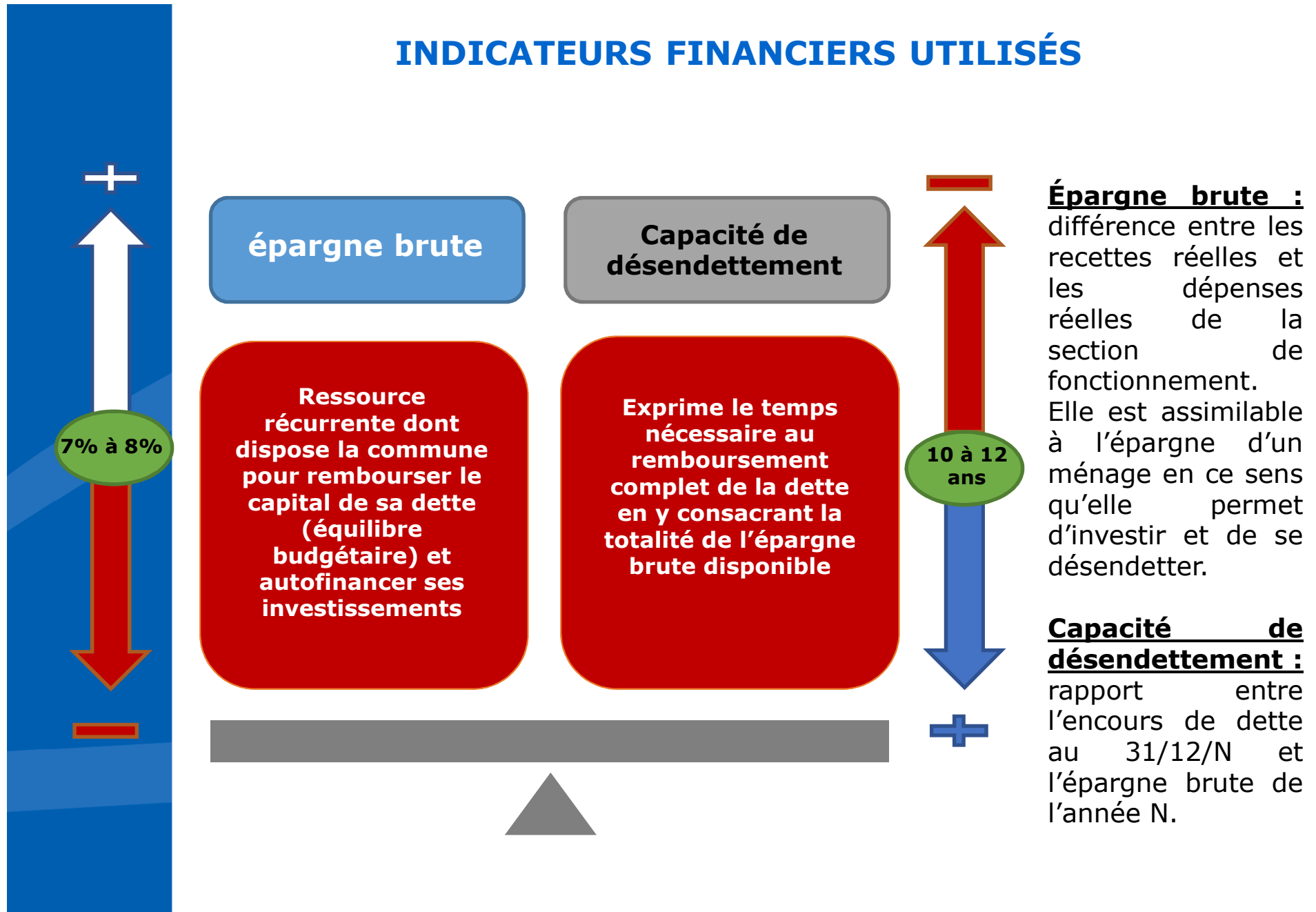
**II. Les recettes réelles de fonctionnement**

**III. Les dépenses réelles de fonctionnement**

**IV. Programmation des investissements 2020**

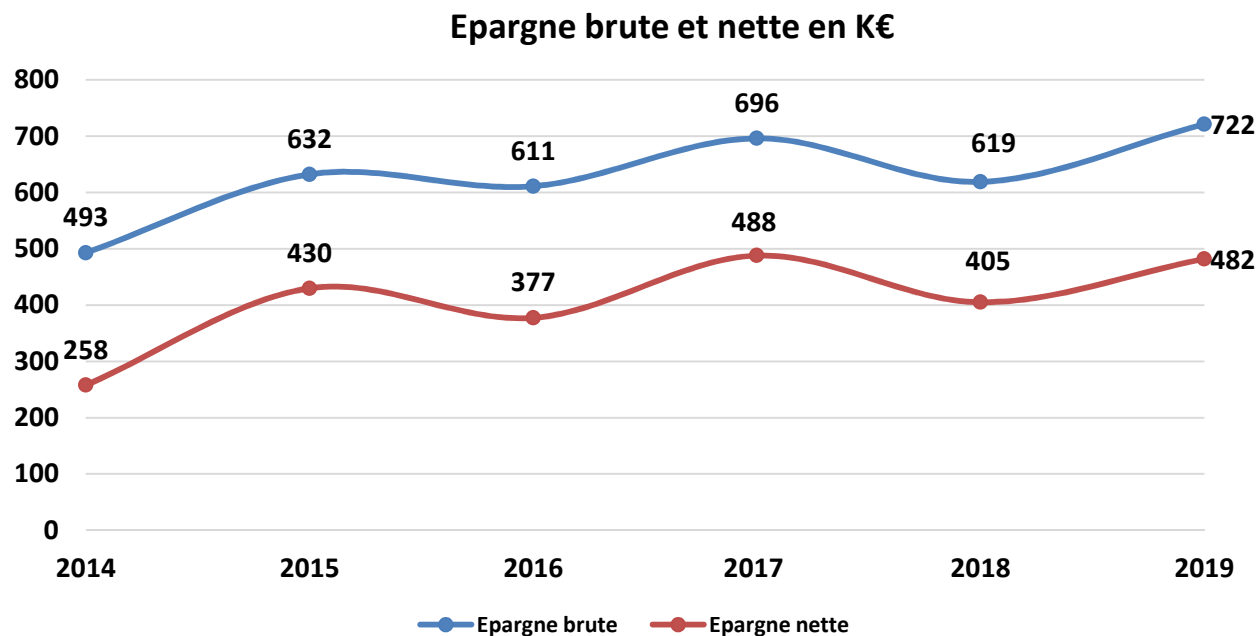
**V. Emprunt d'équilibre : variable d'ajustement du budget**

# INDICATEURS FINANCIERS UTILISÉS



## UNE ÉPARGNE BRUTE ET NETTE EN PROGRESSION ...

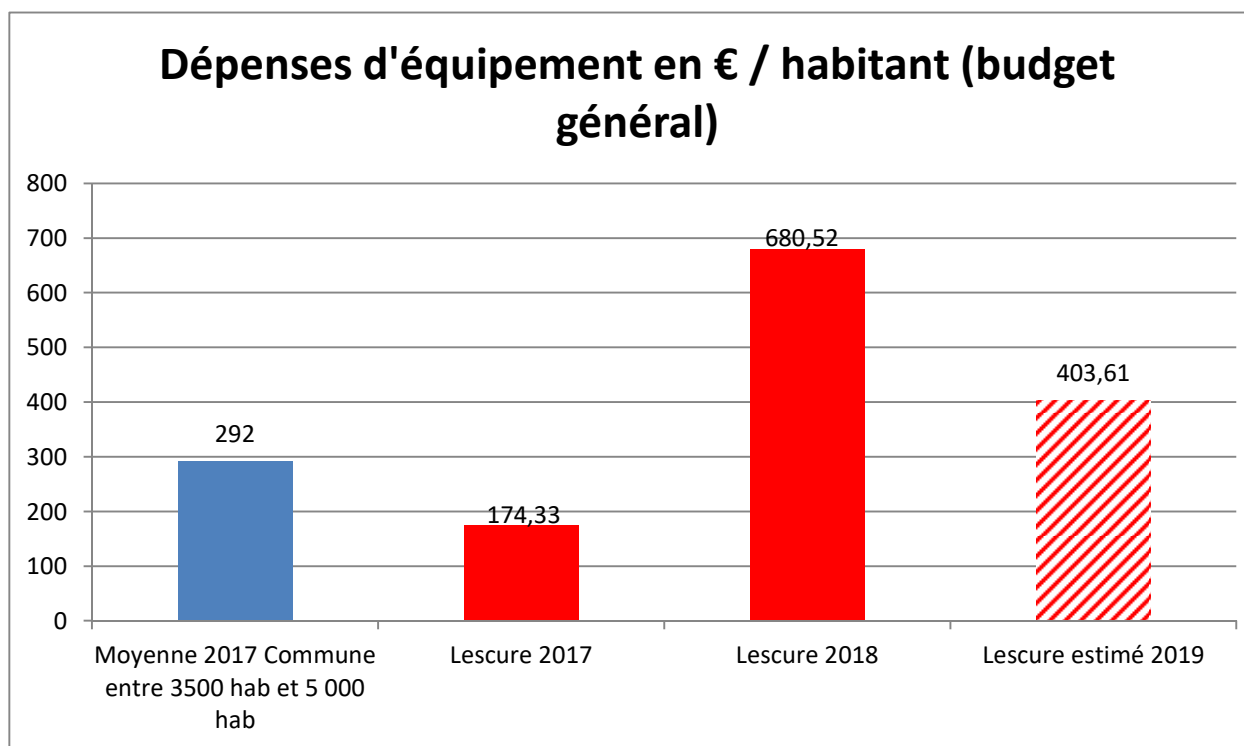
- **L'épargne brute de la commune s'élève à 722 K€** et représente 23% des recettes réelles de fonctionnement en 2019. **Elle a progressé de 46% depuis 2014.**
- **Après remboursement du capital de la dette, l'épargne disponible (épargne nette) pour le financement des investissements est de 482 K€ en 2019 contre 258 K€ en 2014.** Cette amélioration de l'excédent dégagé par la section de fonctionnement permettra à la commune de financer son programme d'investissement à venir **en limitant au maximum le recours à l'emprunt.**



2014 à 2018 : comptes administratifs définitifs  
2019: compte administratif estimé

## ... POUR PERMETTRE DES INVESTISSEMENTS CONSÉQUENTS ...

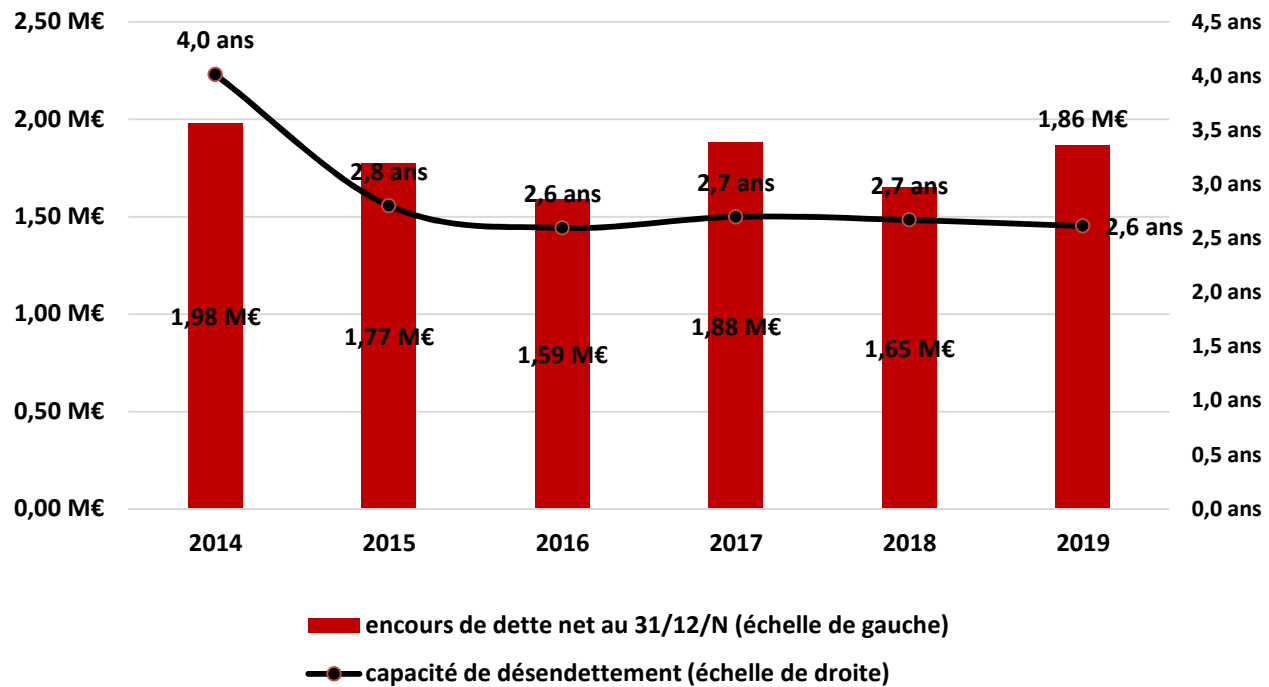
- Les capacités de financement de la collectivité ont été mises au service prioritairement d'une politique d'investissement soutenue.
- La commune a réalisée entre 2014 et 2019 plus de 6,7 millions d'euros de dépenses d'équipement.



## ... TOUT EN MAITRISANT LA DETTE

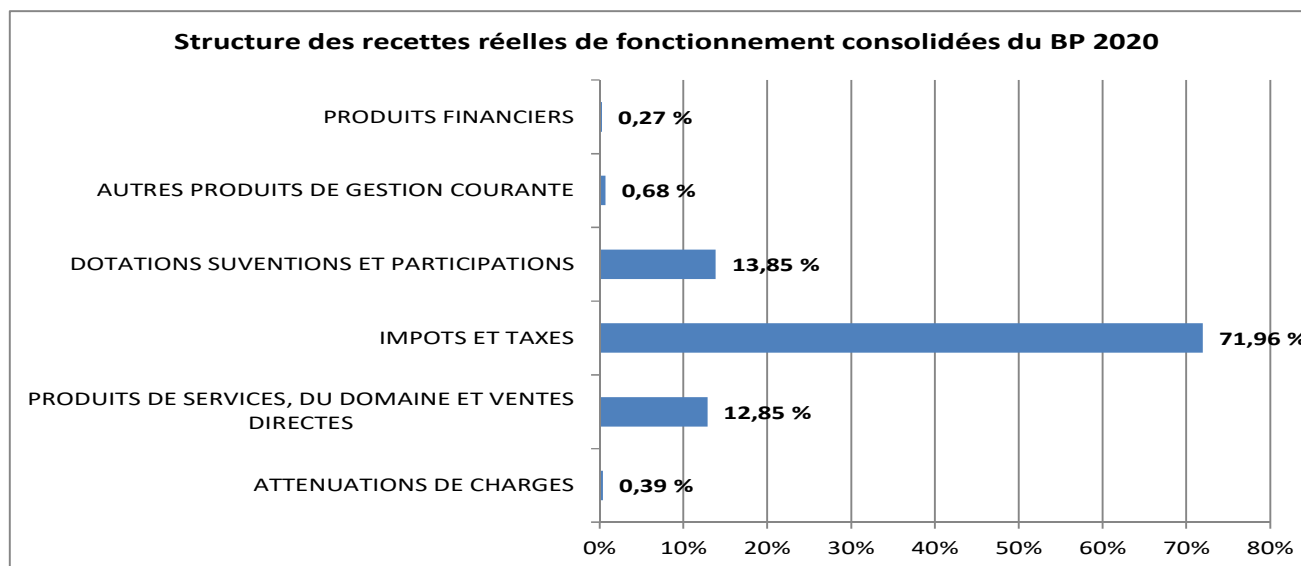
La dette pourrait être totalement remboursée en moins de 3 ans.

### Encours de dette net\* et capacité de désendettement



***\*encours de dette minoré de la dette récupérable « voirie » qui est remboursée par la communauté d'agglomération (0,16 M€ au 31/12/2019)***

# RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020



	<b>BP 2020</b>
ATTENUATIONS DE CHARGES	11 500,00 €
PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIRECTES	377 995,00 €
IMPOTS ET TAXES	2 116 526,00 €
DOTATIONS SUVENTIONS ET PARTICIPATIONS	407 238,00 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 000,00 €
PRODUITS FINANCIERS	7 964,00 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 941 223,00 €</b>
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	143 986,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 085 209,00 €</b>

## AUCUNE ÉVOLUTION DES TAUX EN 2020

- Entre 2014 et 2018, la commune a augmenté ses taux d'imposition en fonction de l'évolution des bases et de l'inflation.
- En 2019, les taux d'imposition n'ont pas évolué. Le produit fiscal direct de la commune s'élevait à **1 863 179 € (TH, TFB, TFNB)**.
- **Le BP 2020 est construit avec une hypothèse de stabilité fiscale.**

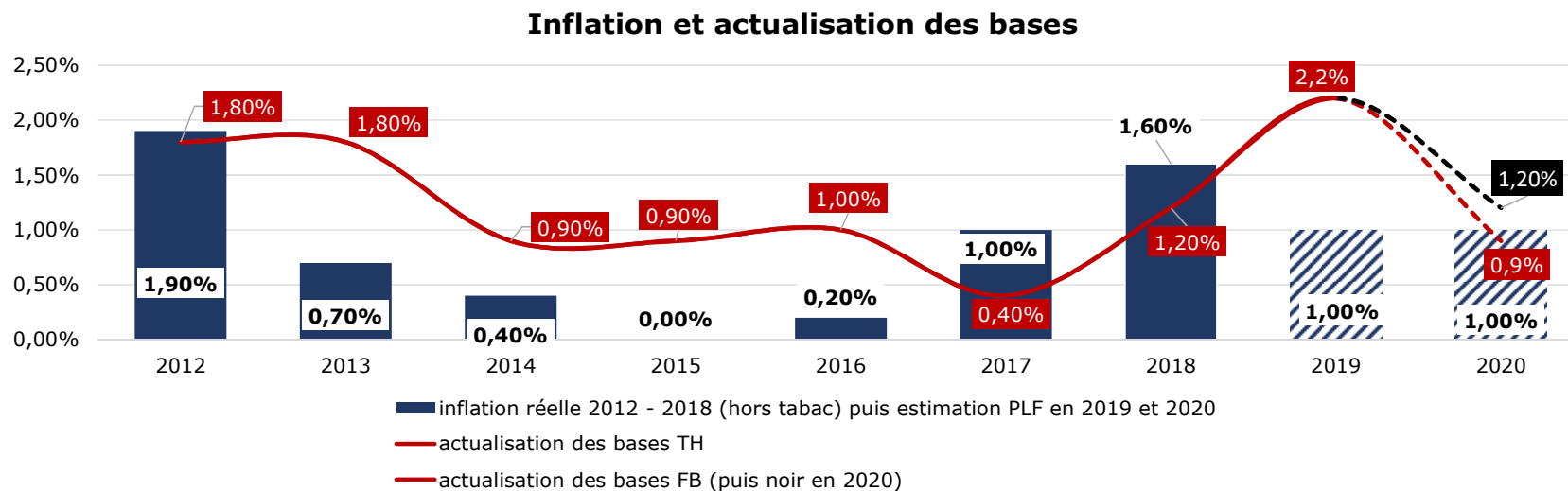
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evol. 2013/2020	moy. 2013/2020
<b>Taux TH</b>	<b>11,92 %</b>	<b>12,31 %</b>	<b>12,61 %</b>	<b>12,74 %</b>	<b>12,84 %</b>	<b>12,99 %</b>	<b>12,99 %</b>			
	1,97 %	3,27 %	2,44 %	1,03 %	0,78 %	1,17 %	0 %	-100 %	8,98 %	1,44 % / an
<b>Taux FB</b>	<b>22,33 %</b>	<b>22,53 %</b>	<b>22,75 %</b>	<b>22,98 %</b>	<b>23,17 %</b>	<b>23,45 %</b>	<b>23,45 %</b>	<b>23,45 %</b>		
	1,96 %	0,90 %	0,98 %	1,01 %	0,83 %	1,21 %	0 %	0 %	5,02 %	0,70% / an
<b>Taux FNB</b>	<b>96,09 %</b>	<b>96,93 %</b>	<b>97,89 %</b>	<b>98,87 %</b>	<b>99,66 %</b>	<b>100,85 %</b>	<b>100,86 %</b>	<b>100,86 %</b>		
	2,00 %	0,87 %	0,99 %	1,00 %	0,80 %	1,19 %	0 %	0 %	4,96 %	0,69% / an



## BASES FISCALES : COHABITATION DE DEUX COEFFICIENTS DE REVALORISATION EN 2020

L'article 99 de la loi de finances pour 2017 a défini le coefficient de revalorisation des bases fiscales, comme étant à égal à la variation de l'indice des prix à la consommation harmonisé de l'année précédente (constaté entre novembre N-2 et novembre N-1). **Pour 2020, le coefficient de revalorisation des bases peut-être estimé à +1,2% (+2,2% en 2019).**

**Il s'appliquera aux seules bases de foncier bâti.** En effet en prévision de la suppression de la taxe d'habitation, les valeurs locatives de cet impôt devaient être gelées en 2020. **Les députés sont revenus sur cette disposition par amendement et ont fixé la revalorisation des bases de taxe d'habitation à +0,9% en 2020.**



# LE PRODUIT FISCAL INDIRECT

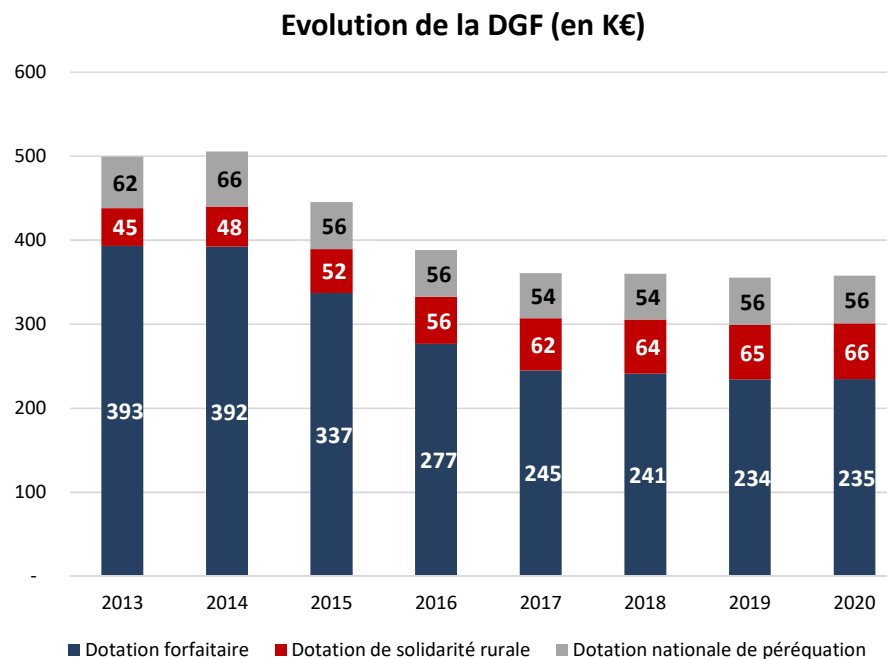
- **La fiscalité indirecte** comprend :
  - ✓ **La taxe sur la consommation d'électricité (TCFE).** Elle est assise sur les consommations d'électricité (professionnels d'une part, et non professionnelles d'autre part). Ses tarifs sont nationaux mais peuvent être revalorisés annuellement par l'application d'un coefficient multiplicateur fixé par le conseil municipal. **Le produit de la TCFE a été inscrit à hauteur de 108 000 € pour 2020;** ce chiffre correspond à la moyenne des trois dernières années.
  - ✓ **La taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures (TLPE).** Elle est due par l'exploitant du dispositif publicitaire, le propriétaire ou celui dans l'intérêt duquel le dispositif est réalisé. Son montant varie notamment selon les caractéristiques des supports publicitaires. La commune a mandaté la société CTR pour optimiser ces recettes en 2018. En 2020, la recette annuelle se stabilise à 95 K€.
  - ✓ **La taxe forfaitaire sur terrain devenu constructible.** Cette recette est assise sur les cessions de terrains et ne peut donc être considérée comme une recette récurrente et n'est donc pas inscrite au budget 2020.

# FPIC : UNE INSCRIPTION AU MINIMUM GARANTI

- **Depuis 2015, le territoire de l'Albigeois est bénéficiaire du FPIC.**
- **Parallèlement, le territoire de l'Albigeois est contributeur à ce dispositif de péréquation en 2017.**
- La répartition de « droit commun » a de nouveau été retenue (répartition en fonction du CIF) en 2019. **La communauté d'agglomération bénéficie d'une dotation (nette de la contribution) de 1 012 809 € (53,27%) et les communes se sont réparties la somme de 888 612 €.**
- Le territoire de l'Albigeois étant toujours proche du seuil d'inéligibilité en 2019 (715<sup>ème</sup> sur 747 territoires éligibles), **nous avons inscrit par prudence le montant minimum garanti : 29 885 € soit 50% de la recette encaissée en 2019,**
- **La contribution de 2020 est quant à elle estimée à 5 000 € (3 709 € en 2019).**

## LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT REPRÉSENTE **12,16 %** DES RESSOURCES DE LA COMMUNE

- Elle se compose de la dotation forfaitaire et de dotations de péréquation : la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation.
- En raison de la contribution à l'effort de redressement des comptes publics, **la DGF s'est réduite de 139 K€ entre 2013 et 2017, soit une diminution de 27,8% (7,8 % par an)**. Ce prélèvement a été effectué sur la dotation forfaitaire et **a été légèrement atténué par la progression de la dotation de solidarité rurale** : +8,8% par an en moyenne sur la même période 2013 – 2017. Pour compenser cette baisse de dotation forfaitaire, il aurait néanmoins fallu augmenter les taux d'imposition de près de 8%.
- En 2020, elle est inscrite à hauteur de 357 583 € soit une évolution de 0,58 % par rapport à 2019.

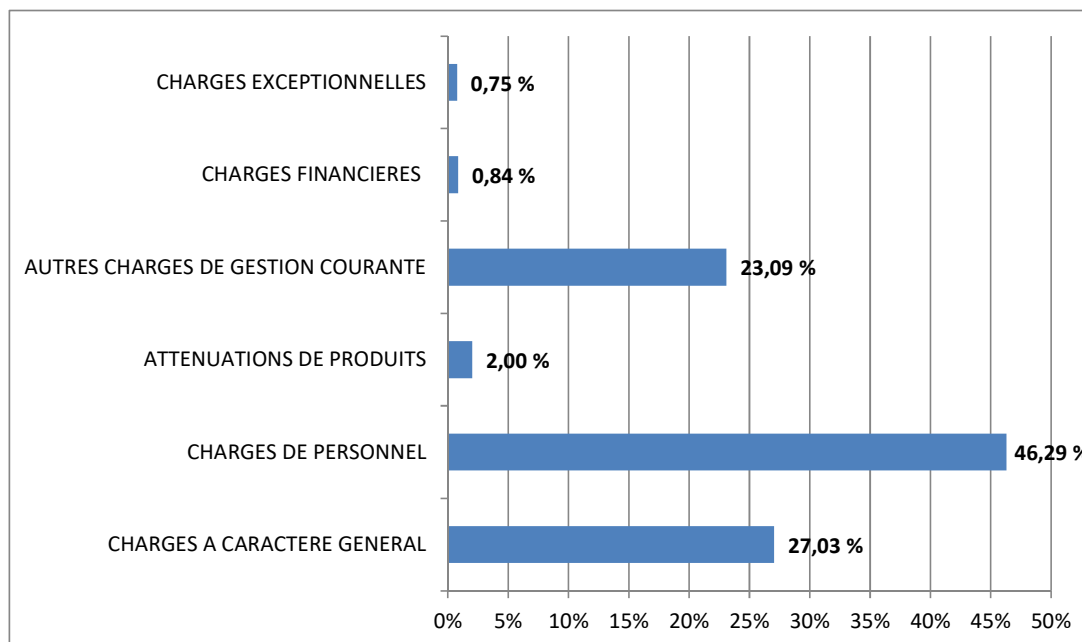


## AUTRES RECETTES

- **Les produits des services s'élèvent à 215 700 €.** Ils sont constitués essentiellement des prestations pour la cantine, des concessions de cimetières et des occupations de domaines publics ainsi que **des produits des services liés au portage de repas.**
- **Les remboursements du SIVU Arthès / Lescure et de la communauté d'agglomération** sont inscrits à hauteur de **162 295 euros**).
- **Les revenus des immeubles** provenant de la location du bâtiment de la Poste, du Point Info et de la salle Moïse David sont évalués à **20 000 €**

## STRUCTURE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- En 2020, les dépenses réelles de fonctionnement (hors dépense imprévues) s'élèvent à **2,665 M€**, contre 2,661 M€ au BP 2019 (+ 0,14 %).



	<b>BP 2020</b>
CHARGES A CARACTERE GENERAL	720 330,00 €
CHARGES DE PERSONNEL	1 233 591,00 €
ATTENUATIONS DE PRODUITS	53 301,00 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	615 426,00 €
CHARGES FINANCIERES	22 500,00 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	19 917,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 665 065,00 €</b>

## LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- **Les charges à caractère général** (chapitre 011) sont contenues à **720 330 € soit une hausse** par rapport au BP 2019 **de 1,2 %** équivalente à **l'inflation 2019**.
  
- **Les dépenses en matière de ressources humaines (chapitre 012) augmente d'1,77 %** pour atteindre un montant de **1 233 591 €**. Cette évolution prend en compte :
  - le transfert d'un adjoint technique à la communauté d'agglomération de l'Albigeois ;
  - la pérennisation de trois agents contractuels;
  - les frais engagés dans le cadre de l'organisation du recensement et des élections municipales;
  - l'impact du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) et les avancements d'échelons à durée unique).

## LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- **Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, est constitué :**
  - ✓ **De la participation au SIVU Arthès/Lescure qui représente 77 % de la dépense (477 K€).** Cette inscription correspond au montant maximum qui pourra être versé. La participation est égale au BP 2019.
  - ✓ Des subventions aux associations ;
  - ✓ Des indemnités des élus ;
  - ✓ Des créances admises en non valeur ...
  
- **Les charges financières resteront faibles en 2020 : 22,5 K€.**



## DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020

- En 2020, les dépenses d'équipement s'élèvent à 1,656 M€. Elles représentent environ 355 € / habitant, ce qui est largement supérieur à la moyenne des communes de la strate (292 €/hab). Elles se composent de :
  - ✓ Fonds de concours C2A pour travaux de voirie (100 K€)
  - ✓ Travaux production et autoconsommation d'électricité (300 K€)
  - ✓ Création maison de santé (480K€)
  - ✓ Des travaux d'enfouissement de réseaux pour Cami Viel et Grèzes (170 K€)
  - ✓ Des travaux pour les bâtiments scolaires (42 K€)
  - ✓ Des acquisitions de mobiliers et de matériels (88 K€)
  - ✓ Des travaux pour les bâtiments communaux (76 K€)
  - ✓ Des travaux de rénovation de l'église de la Drêche (25 K€)
  - ✓ De la participation à la construction de logements sociaux (60 K€)
  - ✓ De l'extension du cimetière communal (20K€)
  - ✓ D'une réserve pour les acquisitions foncières (195 K€)
  - ✓ Des études pour l'extension du groupe scolaire, pour la police municipale et pour le mouvement des berges (100 K€)

# L'ENDETTEMENT

- **Au 31 décembre 2019, l'encours de dette s'élève à 2,02 M€ dont 0,16 M€** de dette récupérable remboursée par l'agglomération dans le cadre du transfert de la compétence « voirie ».
- **L'emprunt d'équilibre du budget primitif 2020 s'élève à 270 000 €.**
- Il s'agit de la variable d'ajustement du budget primitif. **Il sera réduit lors de la reprise des résultats du compte administratif 2019 au moment du vote du budget supplémentaire 2020.**

# SYNTHESE DU BP 2020

- **La construction du BP 2020 repose sur plusieurs principes :**
  - **Croissance des dépenses de fonctionnement maîtrisée ;**
  - **Fiscalité inchangée avec des hypothèses de recettes prudentes et réalistes ;**
  - **Un effort d'équipement conséquent supérieur à la moyenne des communes de la strate ;**
  - **Un emprunt d'équilibre qui est la variable d'ajustement du budget primitif et qui sera réduit lors de la reprise des résultats du compte administratif 2019 au moment du vote des budgets supplémentaires 2020.**